



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 01 avril 2019 à 20h, à l'Hôtel de Ville au 1 rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Dave Robichaud, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général, monsieur Daniel Claveau, directeur des travaux publics et monsieur Guylain Raymond, directeur des loisirs.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Rapports financiers exercice 2018
- 5- Adoption des procès-verbaux du 04 mars 2019,
- 6- Adoption de la liste des comptes
- 7- Rapports divers
 - 7.1 Services municipaux
 - 7.2 Dossiers des élus
 - 7.3 Dossiers MRC
- 8- Appuis au mouvement contre le registre des armes à feu
- 9- Remboursement assurance BFL pour Stéphane Boudreau
- 10- Réception définitive de la Chloration
- 11- Acceptation du Plan d'intervention sur les infrastructures pour le MAMH
- 12- Entretien annuel des végétaux par Bélanger Paysagiste
- 13- Responsable de la Bibliothèque – Nathalie Corneau
- 14- Appui au projet d'implantation de VISIOCONFÉRENCE dans les Bibliothèques.
- 15- Demande de subvention du Garage Desmeules inc.
- 16- Résolution pour entente bipartite 2019
- 17- Projet de la Rue Saint-Jean-Baptiste - Autorisation du MELCC
- 18- Programme de subvention aux maisons neuves de la Ville de Causapscal
- 19- Projet d'enseigne numérique avec Diffusion Mordicus et Caisse Desjardins
- 20- Appuis à l'ANCAI de la région dans les contrats de travaux de la Ville
- 21- Modification dans le cadre de la TECQ 2014-2018
- 22- Vente d'un terrain de maison mobile.
- 23- Programme d'accès à la propriété pour Noëlla Horth
- 24- Dérogation mineure Benoit Bertin
- 25- Dérogation mineure Jean Christophe Denaës
- 26- Véloroute – pour travaux d'entretien 2019
- 27- Forfait de pêche pour la Fondation Saumon
- 28- Dons
- 29- Affaires nouvelles

- 29.1 Passerelle Matasmajaw en bois
- 29.2 Ré-Alliance
- 29.3 Prêt de tables à la polyvalente Forimont

- 30- Correspondance
- 31- Période de questions
- 32- Levée de la séance

2019-04-077 Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts aux affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 3- Première période de questions
Intervention de M. Levasseur, au sujet de Moisson Vallée.
- 4- Présentation des rapports financiers 2018
M. Christian Gendron de la Firme Mallette en fait la présentation,
- 5- Adoption des procès-verbaux du 04 Mars 2019

2019-04-078 Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter les procès-verbaux du 04 mars 2019 avec quelques corrections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 6- Adoption de la liste des comptes

2019-04-079 Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Dave Robichaud, d'adopter la liste des comptes au montant de 231 619,81\$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 7- Rapports divers
 - 7.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau et Guylain Raymond font le résumé de leur rapport de voirie et de loisirs.

- 7.2 Dossiers des élus

Mme Odile Roy nous informe pour FAUCUS, l'AGA a eu lieu, un administrateur sortant sera à remplacer et un deuxième a accepté son renouvellement, la décision sur l'appel d'offres pour le projet de réfection des bâtiments est à venir,

M. Gaëtan Gagné, pour la Seigneurie Mont-toi, une première réunion a eu lieu, le tour des activités annuelles a été fait,

Mme Guylaine Boily, Politique Familiale à venir,

M. Denis Viel nous indique qu'à l'OMH une entente est survenue entre les 8 municipalités impliquées sur la gestion et les documents sont à venir,

Dave Robichaud nous donne des statistiques d'achalandage de la Maison des jeunes, et annonce la venue d'un humoriste le 26 avril pour leur cueillette de fonds,

7.3 Dossiers MRC

M. André Fournier donne un suivi des délibérations du conseil de la MRC, entre autres; un achat collectif est réalisé pour l'achat d'une caméra pour l'inspection des réseaux d'égouts,

8- Appuis au mouvement contre le registre des armes à feu

Considérant que la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction au Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 ;

Considérant que la loi sur l'immatriculation des armes à feu a pour objet « de favoriser, auprès des autorités publiques, la connaissance de leur présence sur le territoire du Québec... » ;

Considérant que l'implantation de ce registre n'apporte aucune mesure concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

Considérant qu'à la veille de la date limite d'enregistrement des fusils de chasse et des carabines, il y aurait toujours moins d'une arme sur 4 immatriculée au Québec ;

Considérant que le permis de possession et d'acquisition (PPA) représente une autorisation de posséder et d'enregistrer une arme à feu et d'obtenir des munitions ;

Considérant que nous n'avons aucune garantie que les coûts associés à l'application de cette loi pourraient être exponentiels à l'instar du défunt registre fédéral ;

Considérant les craintes des associations de chasseurs en regard des coûts possibles reliés à l'immatriculation des armes à feu ;

Considérant qu'une municipalité a un devoir de représentation et de soutiens de ses citoyens ;

Considérant que l'activité de chasse sportive est un apport économique important pour la municipalité de Causapscal entourée de territoires de chasse giboyeux tels la ZEC Casault, la réserve Dunière, le bloc Faribault et la réserve Matane ;

Considérant que les marchands locaux d'armes à feu constatent une diminution de l'achalandage depuis la mise en place de la loi d'où un impact négatif sur l'économie de notre région ;

Considérant que les municipalités du Québec considérées comme gouvernement de proximité n'ont pas été consultées préalablement à l'adoption de cette loi, via la FQM et l'UMQ ;

Considérant que la ministre de la Sécurité publique a allégé quelques articles de la loi ;

2019-04-080

En conséquence, monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :

Que la municipalité de Causapscal invite les autres municipalités québécoises de demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre :

De revoir la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction :

De soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication d'armes et la possession d'armes illégales,

De mettre en place des programmes nécessaires pour s'assurer que la possession d'armes à feu soit et reste un privilège pour des personnes saines et équilibrés,

De mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation pour soutenir les propriétaires d'armes sportives et de collections, pour qu'ils ne soient pas démonisés

D'assurer un cadre financier efficace afin d'éviter une dépense exponentielle en lien avec l'application de cette loi,

D'assurer la gratuité pour l'enregistrement, le cas échéant, des armes à feu d'épaules,

De consulter les associations des municipalités du Québec, FQM et l'UMQ ; les associations de chasseurs et de club sportif.

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et aux MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Remboursement assurance BFL pour Stéphane Boudreau

2019-04-081

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de rembourser la franchise de 5000 \$ à notre assureur BFLCanada dans le dossier de réclamation de M. Stéphane Boudreau,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10- Réception définitive de la Chloration

2019-04-082

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, d'effectuer le paiement #4 de 27 822.71\$ taxes incluses – Réception définitive – du projet de mise aux normes eau potable – ce qui représente 5% restant de la retenue contractuelle des travaux du Groupe Michel Leclerc inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11- Acceptation du Plan d'intervention sur les infrastructures pour le MAMH

Concernant l'approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées;

Considérant que la municipalité de Causapscal doit réaliser un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées;

Considérant que le MAMH a approuvé le Plan d'intervention le 20 mars 2019, mais que celle-ci est une version différente de celle qui avait été approuvée en vertu de la résolution 2019-02-053;

Considérant que la Ville se déclare satisfaite des précisions sur les changements, tel qu'apporté par le Service du Génie municipal, le 28 mars dernier.

2019-04-083

En conséquence, Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'approuver le Plan d'Intervention selon la dernière version soit celle du 18 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12- Entretien annuel des végétaux par Bélanger Paysagiste

2019-04-084

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'accepter le projet d'entretien paysager annuel 2019 proposer par Bélanger Paysagiste, au coût de 3 049.40\$, tenant compte que les heures facturées seront les heures effectives travaillées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Responsable de la Bibliothèque – Nathalie Corneau

2019-04-085

Considérant que la municipalité de Causapscal doit reconsidérer la nomination au poste de responsable de la Bibliothèque municipale pour l'année 2019 ;

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Dave Robichaud;

DE nommer Madame Nathalie Corneau responsable de la Bibliothèque municipale; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque.

DE reconduire monsieur le conseiller Gaëtan Gagné représentant de la municipalité auprès du Centre Régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14- Appui au projet d'implantation de VISIOCONFÉRENCE dans les Bibliothèques.

2019-04-086

Considérant que l'implantation de la Visioconférence dans les bibliothèques du Bas-Saint-Laurent aura des effets bénéfiques pour les loisirs publics et sociaux, culturels et économiques importants, et constitue une contribution déterminante à la société au niveau des communications ;

Considérant que la municipalité de Causapscal appuie le Centre Régional de Service aux Bibliothèques publiques (CRSBP) ;

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné ; d'appuyer le Centre Régional de Service aux Bibliothèques Publiques (CRSBP) dans ses démarches de financement auprès des instances gouvernementales;

Nous reconnaissons ainsi que :

L'implantation de la Visioconférence aura un effet bénéfique au niveau de la modernisation des communications.

La Visioconférence contribuera au développement social des communautés.

La Visioconférence aura pour effet d'offrir à nos régions un service de communication moderne, que ce soit pour le secteur culturel entre bibliothèques ou pour les organismes communautaires ou encore pour le milieu municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2019-04-087 15- Demande de subvention du Garage Desmeules inc.
Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily ; d'adopter la recommandation de la Commission de développement de Causapsal, d'accorder, dans le cadre de la politique d'investissement, une aide financière au montant de 1 500\$ à Jason Gauthier, propriétaire du Garage Desmeules inc., pour les travaux effectués à son garage au coût de 66 000.00\$, afin de rénover le bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2019-04-088 16- Résolution pour entente bipartite 2019
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud ;
QUE la municipalité de Causapsal confirme une participation financière de 5 000 \$ pour l'année 2019 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC de La Matapédia;
QUE la municipalité de Causapsal délègue M. Gaëtan Gagné comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement de Causapsal;
QUE la municipalité de Causapsal mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 17- Projet de la Rue Saint-Jean-Baptiste - Autorisation du MELCC
CONSIDÉRANT QUE la ville de Causapsal doit procéder à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire existants sur la rue Saint-Jean-Baptiste et à la construction d'un poste de surpression;
CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être réalisés simultanément aux travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste et du réseau d'égout pluvial existant prévus par le ministère des Transports du Québec (MTQ);
CONSIDÉRANT QUE la ville de Causapsal doit procéder obligatoirement à la réalisation des travaux précités, en fonction des contraintes administratives applicables au programme d'aide financière affecté aux travaux;
CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) doit, en vertu de l'article 32 de la LQE, autoriser la réalisation des travaux;
CONSIDÉRANT QUE les plans et devis des travaux ont été préparés par BPR Groupe-conseil et répondent aux besoins de la ville de Causapsal et du MTQ;
CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Causapscal agit à titre de maître d'œuvre pour la réalisation complète des travaux;

En conséquence ;

2019-04-089

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Dave Robichaud;

QUE la ville de Causapscal accepte les plans et devis préparés par BPR Groupe-conseil et l'autorise en son nom à transmettre l'ensemble des plans et devis au MELCC, de même qu'à présenter tout engagement relié, pour l'obtention du certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux;

QUE la ville de Causapscal s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les plans et devis ainsi qu'avec l'autorisation environnementale accordée par le MELCC;

QUE la ville de Causapscal s'engage à utiliser et à entretenir les ouvrages conformément aux spécifications indiquées dans les documents qui seront fournis par les manufacturiers ainsi que dans le manuel d'exploitation des ouvrages, et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

QUE la ville de Causapscal s'engage à entretenir en collaboration avec le MTQ les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien ;

QUE la ville de Causapscal autorise le paiement des frais exigibles de la part du MELCC pour l'obtention de l'autorisation environnementale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 18- Programme de subvention aux maisons neuves de la Ville de Causapscal
Ce point est remis à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 19- Projet d'enseigne numérique avec Diffusion Mordicus et Caisse Desjardins

2019-04-090

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily ;

D'accepter ; les frais d'installation et d'acquisition pour un écran numérique sur un nouveau pylône, sur le terrain de la Caisse Desjardins de Causapscal, projet proposé par M. Michel Coutu pour Diffusion Mordicus numéro 1032169C ;

D'accepter le montage financier entre Diffusion Mordicus, Les Caisses Desjardins de la Vallée de la Matapédia et la Ville de Causapscal, pour le partage en trois des coûts reliés au projet qui totalise 39 768.70\$ plus les frais annuels 680.00\$;

La part de la municipalité de Causapscal est établie à 13 260\$;

D'autoriser le directeur général de signer les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 20- Appuis à l'ANCAI de la région dans les contrats de travaux de la Ville

CONSIDÉRANT que toute municipalité peut, dans un contrat adjudgé conformément à l'article 573 ou à l'article 573.1 (L.R.Q., chapitre C-19) qui nécessite du transport de matière en vrac, stipuler que les petites entreprises de camionnage en vrac, abonnées au service de courtage d'une association titulaire du permis de courtage délivré en vertu de la Loi sur les transports (chapitre T-12), participent à la réalisation du contrat dans la proportion et aux conditions que la municipalité détermine.

CONSIDÉRANT la demande reçue par le sous-poste de courtage en vrac de la Vallée de la Matapédia inc., demandant à la Municipalité de Causapscal son appui afin de favoriser l'utilisation de l'organisme de courtage détenant un permis de la Commission des Transports du Québec qui regroupent des petites entreprises de camionnage en vrac de la MRC de la Matapédia ;

CONSIDÉRANT que ces petites entreprises investissent dans l'acquisition d'équipements et ont besoin de l'apport économique des marchés publics pour demeurer opérationnelles;

CONSIDÉRANT que la transparence totale est exigée dans l'industrie du camionnage en vrac et de l'importance que les permis délivrés par la commission des transports soient maintenus ;

CONSIDÉRANT que les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports Québec

En conséquence ;

2019-04-091

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Dave Robichaud ;

D'appuyer « Sous-poste de courtage en vrac de la Vallée de la Matapédia inc. » dans leurs démarches compte tenu de l'importance pour la municipalité de favoriser, en priorité, les petites entreprises de transporteurs en vrac qui participent à l'effort économique dans leur milieu,

D'exiger que lors de contrat adjudgé de transport en vrac, par la municipalité de Causapscal, toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entrent au chantier, ainsi qu'aux matériaux d'excavations seront transportés par les entreprises abonnées au service de courtage en vrac de la Vallée de la Matapédia, et ce dans une proportion de 75% en nombre de camions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21- Modification dans le cadre de la TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE La Municipalité de Causapscal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Causapscal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2019-04-092

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily ;

QUE la Municipalité de Causapscal s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité de Causapscal s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Municipalité de Causapscal approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Municipalité de Causapscal s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement) ;

QUE la Municipalité de Causapscal s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité de Causapscal atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

22- Vente d'un terrain de maison mobile.

Considérant que madame la conseillère Guylaine Boily a un lien et un intérêt dans la présente résolution, elle se retire des délibérations ;

2019-04-093

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Dave Robichaud, de vendre le lot 4810537 du cadastre officiel du Québec, du 9 rue des Pionniers, à madame Sophie Dumoulin pour le prix de trois mille dollars (3 000\$) plus les taxes applicables. Le maire, et le directeur général sont autorisés à signer le contrat de vente pour la Ville de Causapscal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23- Programme d'accès à la propriété pour Noëlla Horth

2019-04-094

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de payer la subvention de 3 000.00 \$ pour maison neuve à leur propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24- Dérogation mineure Benoit Bertin

2019-04-095

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud; d'accepter la dérogation mineure de M Benoit Bertin numéro #DPDRL190026 permettant :

- Qu'un bâtiment accessoire excède une superficie au sol de 80 m²,
- Que la hauteur maximale excède 5.5 m et celle de la résidence,
- Que la porte du garage résidentiel excède 3.05 m de hauteur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25- Dérogation mineure Jean Christophe Denaës

2019-04-096

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'accepter la dérogation mineure de Jean Christophe Denaës numéro #DPDRL190016 permettant :

- Qu'une clôture de 1.80m soit implantée en cour avant,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26- Véloroute – pour travaux d'entretien 2019

2019-04-097

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Véloroute Desjardins effectuent des travaux d'entretien du parcours sur le tronçon matapédien de la Route Verte pour l'été 2019 comme décrit dans leur envoies du 21 mars ;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon de la route Ferdinand-Heppell Sud, du croisement du Pont Heppell jusqu'à la limite entre la municipalité de Causapscal et celle de Sainte-Florence, n'est pas **LA PROPRIÉTÉ** de la municipalité ;

Madame la conseillère Odile Roy, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel ;

D'AUTORISER la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation à l'effigie de la Route verte et autres panneaux relatifs au cyclisme le long de la route du rang A, de la rue Morin, du parc de la Pointe, de la rue Cartier, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud;

D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer le nettoyage régulier des accotements asphaltés et de leurs abords le long de la route du rang A, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud;

D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-traitants à effectuer la réparation d'accotements asphaltés (incluant le scellement de fissures) et la stabilisation de fossé le long de la route du rang A, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud;

D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer des travaux d'entretien au parc de la Pointe, comprenant notamment le nettoyage régulier de la piste cyclable asphaltée à l'intérieur du parc en question ainsi que le scellement de fissures sur l'asphalte;

D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins à réaliser le traçage de symboles de vélo à l'aide de peinture blanche afin d'indiquer la présence d'une voie cyclable le long de la route du rang A, de la rue Morin, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud.

D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-traitants à retracer les lignes blanches en bordure des accotements asphaltés le long du rang A, de la rue Morin, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

27- Forfait de pêche pour la Fondation Saumon

2019-04-097

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accorder à la fondation Saumon un forfait de pêche pour deux personnes, pour deux jours incluant : un guide, l'hébergement et les droits de pêche pour une valeur de 1 800,00 \$ dans le secteur public de la Rivière Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

28- Dons

2019-04-098

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily de verser les dons suivants :

- 200 \$ Sorti au Village des Sources,
- 1000 \$ pour le 5 à 7 des bénévoles 2019
- 500 \$ pour la Journée des familles 2019
- Réserve 10 billets pour le souper-bénéfice de l'AJC 2019
- Renouveler l'entente avec la Fondation du Centre matapédien d'études collégiales - 942 \$ par année pour trois ans à compter de 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

29- Affaires nouvelles

2019-04-099

29.1 Passerelle Matamajaw en bois

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Dave Robichaud ; d'accepter l'offre d'Innovation Amérik inc., soumission du 21 mars 2019, pour le projet de la Passerelle Matamajaw option en bois, pour la somme de 8 950 \$ avant taxes, visite de chantier des soumissionnaires incluses,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

29.2 Rés-Alliance

2019-04-100

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily d'accepter le paiement des envois postaux des bilans hydriques personnalisés à tous les résidents riverains de la municipalité de Causapscal, pour la somme de 774.02\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

29.3 Prêt de tables à la polyvalente Forimont

2019-04-101

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de prêter les tables rondes, propriété de la municipalité, qui sont entreposées à la Polyvalente Forimont, pour qu'ils les utilisent en remplacement de leurs tables désuètes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30- Correspondance

La correspondance est lue

31- Période de questions

Le citoyen Paul-André Couture rapporte le problème avec la collecte des bacs brun, le camion ne passe pas.

Quelques questions sont posées en relation avec la contestation du registre des armes à feu

32- Levée de la séance

2019-04-102

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Dave Robichaud, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

André Fournier, maire

Laval Robichaud, directeur général et
Secrétaire-trésorier